

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte,

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain,

Absents excusés:

BRIANT Béatrice donne pouvoir à HERMANGE Fanny,  
CHERBONNIER Pascale donne pouvoir à OLLIVIER Claire,  
DORLEANS Peggy  
PITET-GIRAULT Christelle,  
VIEVILLE Pauline,  
COUTON Teddy donne pouvoir à PIOT Brigitte,  
MOIZAN Gérald,

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**I –INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ÉTAT CIVIL**

Exceptionnellement, en l'absence du récapitulatif des derniers enregistrements de l'état civil, Madame le Maire reporte la présentation de ces informations au prochain conseil.

**1.3 AGENDA**

- Commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux, le mardi 28 octobre 2025 à 19h00 à la mairie de Civray-de-Touraine,
- Conférence des Maires, le jeudi 6 novembre 2025 à 18h00,
- Commission Urbanisme et Environnement, le jeudi 6 novembre 2025 à 19h00,
- Cérémonie commémorative du 11 novembre à 11h30 devant la salle des fêtes Jacques VILLERET,
- Conseil Communautaire, le 13 novembre 2025 à 18h00,

**1.4 REGISTRE DES DÉCISIONS**

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
94	02/09/2025	GL DECORATION-Zébra arrêt bus rue d'Amboise	948.00 €
95	06/09/2025	DELEPINE T-Gym Ecole 2025-2026	3 425.00 €
96	06/09/2025	DELEPINE T-Gym Seniors 2025-2026	3 450.00 €
97	06/09/2025	DELEPINE T-Frais Kilométriques 2025-2026	1 779.44 €
98	08/09/2025	FOUSSIER-2 clés local stockage asso	173.35 €
99	08/09/2025	FABREGUE-Fourn de bureau (ST)	25.20 €
100	08/09/2025	FABREGUE-Fourn de bureau (MAIRIE)	200.60 €
101	08/09/2025	FABREGUE-Fourn de bureau (GARDERIE)	104.11 €

102	09/09/2025	OUVRARD- Réparation Broyeur Rousseau	3 257.69 €
103	09/09/2025	ASI-10 Blocs éclairage secours Chai	1 048.80 €
104	11/09/2025	ALTRAD-Réparation jeu école	565.20 €
105	15/09/2025	FABREGUE-Cartouche imprimante Accueil	20.00 €
106	18/09/2025	DEFIBRIL-Gestion base de données nationale	14.40 €
107	18/09/2025	PLG-Produits d'entretien Rest Scolaire	1 574.29 €
108	18/09/2025	PLG-Produits d'entretien Mairie/Ecole	1 086.70 €
109	18/09/2025	PLG-Produits d'entretien Services Tech	147.78 €
110	11/10/2025	Dalençon D - Prise déco noël Mairie	440.80 €
111	14/10/2025	AUTEMPS DELA COULEUR-Escalier bois Mairie	2 266.50 €

## II – LES COMMISSIONS

### 2.1 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie les 4 et le 30 septembre derniers. Brigitte PIOT, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **Commission du 4 septembre**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 25 00013	1108 rue d'Amboise	UPb-N	Construction d'une annexe	Favorable La nouvelle sortie sera à la charge du pétitionnaire (trottoir, bateau) plus demande en Mairie

#### **DÉCLARATION PRÉALABLE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 25 00052	2A rue de la Fosse Triomphe	UH	Installation d'un générateur photovoltaïque	Favorable
037 079 25 00053	728 rue d'Amboise	UPb	Construction piscine enterrée	Favorable
037 079 25 00054	1603 rue d'Amboise	UPb	Construction piscine 22.5 m <sup>2</sup> + local technique de 5 m <sup>2</sup>	Favorable Sous condition piscine sécurisée
037 079 25 00055	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	Ouverture fenêtre de toit + création de plancher	Favorable sous réserve de pièces complémentaires (volets, taille, matériaux)

#### **CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 25 00040	56 rue de Beauregard	A	a	Favorable
CU 037 079 25 00041	9 rue de la Fosse Triomphe	UH	a	Favorable
CU 037 079 25 00042	Les Mauvais Prés	N	a	Favorable
CU 037 079 25 00043	6 rue de la Canardière	UH-EL2	a	Favorable
CU 037 079 25 00044	Mesvres, rue des Sablons	UPb-AC1	a	Favorable
CU 037 079 25 00045	Prairie de Mesvres	N-EL2 bis	a	Favorable
CU 037 079 25 00046	Le Clos des Pichards Rue des Vieilles Cartes/rue de Chenonceaux	UPb-AC1	a	Favorable

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
14/2025	9 rue de la Fosse Triomphe	UH	Droit non requis
15/2025	6 rue de la Canardière	UH – EL2	Droit non requis

#### **Commission du 30 septembre**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 25 00014	27 rue de la Pinetterie	UPb	Garage de 67.5 m <sup>2</sup>	Favorable

#### **DÉCLARATION PRÉALABLE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 25 00056	6 Impasse de la Fontaine Besnard	UPb	Transformation d'un gîte en habitation	Favorable
037 079 25 00057	8 rue de Beigneux	UH	Remplacement des fenêtres	Favorable
037 079 25 00058	9 rue André Delaunay	UH	Pergola bioclimatique	Favorable

037 079 25 00059	58 rue des Hauts de Vaux	UPb	Clôture et portail	Favorable
037 079 25 00060	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	Ouverture fenêtres de toit	Favorable

## CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 25 00047	Prairie de la Roche	N	a	Favorable
CU 037 079 25 00048	444 rue de la Canardière	UH et N	B	Favorable
CU 037 079 25 00049	585 rue d'Amboise	UPb	B	Favorable sous condition d'une sortie commune aux 2 terrains sur la rue d'Amboise
CU 037 079 25 00050	Rue de Chenonceaux	UPb-Ap-AC1	B	Favorable sous réserve des ABF

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
16/2025	Rue des Sablons	UPb	Droit non requis

### 2.1 Commission Cimetière, Voirie et Réseaux divers,

Madame le Maire indique que la commission Cimetière, Voirie et Réseaux divers s'est réunie le 24 septembre dernier. Ludovic DUBOIS, adjoint à la Voirie, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

Ludovic DUBOIS informe l'assemblée que la commission a abordé les points suivants :

#### Révision du règlement du cimetière communal :

Une révision complète du règlement du cimetière communal est en cours, afin d'y apporter des précisions à la fois réglementaires et juridiques.

Les tarifs seront également révisés et ajustés à la hausse, ceux-ci n'ayant pas été modifiés depuis 2023. La commission prévoit en outre la mise en place de panonceaux destinés à identifier les allées, afin de faciliter le repérage des visiteurs.

#### Travaux d'engazonnement du cimetière :

Les travaux d'engazonnement ont débuté le 6 octobre dernier, réalisés par l'entreprise LANTANA PAYSAGE, et s'achèveront le 31 octobre prochain, pour une réouverture au public le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Madame le Maire précise que les dates de fermeture du cimetière, bien que peu favorables à la veille de la Toussaint, ont été imposées à la fois par la disponibilité de l'entreprise ainsi que par les conditions météorologiques nécessaires à la méthode utilisée pour l'engazonnement.

#### Travaux de voirie – route de la Plaine :

Les travaux de voirie sur la route de la Plaine ont été réalisés en deux temps.

La première partie des travaux par la société ALLOUARD, avec un financement pris en charge par la mairie à hauteur de 22 841,00 € HT, et une participation de la société ALLOUARD de 7 500,00 €.

La deuxième partie des travaux a été effectuée par le service voirie de la communauté de communes, et financée par le budget du service commun pour un montant de 11 557,40 € TTC.

Ludovic DUBOIS informe que la route a de nouveau été endommagée après ces travaux et que sa réfection sera assurée par le service voirie de la communauté de communes dès que possible.

#### Vérification des points incendie :

La commune procède actuellement à la vérification de 32 points incendie situés au nord de la commune, par les services de la communauté de communes, pour un coût de 1 536,00 €.

La vérification des points incendie situés au sud de la commune est prévue pour l'année 2026.

#### Travaux d'assainissement – secteur plateau de Vaux / rue Nationale :

Depuis le lundi 20 octobre 2025, la communauté de communes a entrepris des travaux d'assainissement s'étendant du plateau de Vaux/rue nationale jusqu'au carrefour de la rue des Écoles/rue de la Gare.

Un alternat va être mis en place pour réguler la circulation, ainsi qu'une déviation au niveau de Vaux. Les poids lourds sont déviés par La Croix-en-Touraine et la D976. La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 4 mois.

### 2.2 Commission Bâtiment et Patrimoine

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment et Patrimoine s'est réunie le 26 septembre dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

Florian LE SQUER informe l'assemblée que la commission a abordé les points suivants :

#### Remise en état de la salle des fêtes Jacques Villeret suite aux actes de vandalisme et à l'incendie de juillet dernier :

L'ensemble des devis nécessaires à la remise en état a quasiment été réceptionné.

#### Participation de la commune au projet *Sensibilis Haies* :

La commune participe au projet *Sensibilis Haies*, porté par la Fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire. Dans ce cadre, elle recevra deux kits de plantation d'arbres et de haies. Une haie sera implantée dans la cour enherbée de l'école, au long de la rue Nationale et de la rue des Écoles.

Madame le Maire précise que ce projet aura également une dimension pédagogique : la directrice de l'école et les élèves participeront aux plantations. Florian LE SQUER ajoute que ces haies contribueront également à sécuriser la cour de l'école.

Madame le Maire indique enfin que ces kits viendront compléter la subvention de 1 000 € accordée par la Communauté de communes pour l'achat d'arbres, lesquels seront plantés le long de la ligne de chemin de fer et du city-stade.

#### **Projets pour l'année 2026 :**

Enfin, la commission a évoqué les différents projets envisagés pour l'année 2026.

#### **2.3 Commission Communication, Fêtes et Cérémonie**

Madame le Maire indique que la commission Communication, Fêtes et Cérémonie s'est réunie le 2 octobre dernier. Sylvain THUISSARD, adjoint à la Communication, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **Cérémonie du 11 Novembre – à 11h30**

- Deux gerbes ont été commandées.
- L'invitation officielle est prête et validée. Elle sera envoyée vers la mi-octobre.
- La communication sera assurée sur Facebook, le site Internet, Intramuros et le panneau d'affichage (actuellement hors service).
- Les enfants des classes de CP-CE1 et CE2 chanteront la Marseillaise.
- À voir avec le fils de Philippe LUNVEN pour l'accompagnement musical à l'accordéon.
- Brigitte PIOT prévoit les boissons, gâteaux secs, gâteaux salés et bonbons pour le vin d'honneur.

#### **Illuminations de Noël**

- Les illuminations doivent être installées avant le Marché de Noël du 13 décembre 2025.
- Points à vérifier : la Canardière et la rue des Hauts de Vaux
- La nacelle pour la pose des décorations a été réservée par les Services Techniques.

#### **Marché de Noël – Samedi 13 décembre 2025 – Place de l'Église (10h à 18h)**

- Brigitte PIOT et Sylvain THUISSARD consulteront la liste des exposants 2024 avant l'envoi des nouveaux bulletins d'inscription.
- Sylvain THUISSARD contactera :
  - le Père Noël d'Amboise,
  - Les Gloutons de Bléré pour leurs propositions d'animations ou de restauration.
- Claire OLLIVIER prendra contact avec la Compagnie du Petit Bois pour le spectacle de l'école et de Noël.
- Un grand sapin sera installé et décoré à l'entrée du marché.
- Décorations : rubalisés décorées ou branches à fixer sur les poteaux, du parking de la cave jusqu'à la rue de l'Église.
- Prêt de barnums à prévoir auprès de la CCBVC, Bléré et Francueil (suivi par Sylvain THUISSARD).
- Un courrier d'information sur le stationnement et la circulation sera distribué dans les 22 boîtes aux lettres du bourg mi-novembre.
- La déclaration SACEM pour la diffusion musicale sera à voir avec le secrétariat.
- Une réunion avec les associations est à envisager.
- Concernant les illuminations du marché, des guirlandes seront à acheter.

#### **Vœux du Personnel – Mardi 16 décembre 2025 à 19h – Salle du Conseil**

- Sylvain THUISSARD : préparation et envoi des cartes d'invitation.
- Isabelle GAUTRON : achat des cartes cadeau.
- Claire OLLIVIER : achat des chocolats.
- Brigitte PIOT : organisation du buffet avec M. COLLEEN, boucher à Civray-de-Touraine.

#### **Vœux du Maire – Samedi 10 janvier 2026 à 11h – Restaurant scolaire**

- Invitation à rédiger et à distribuer dans les boîtes aux lettres.
- Brigitte PIOT : voir avec M. COLLEEN (boucher) et la boulangerie pour un service adapté à 180 à 200 personnes.
- Discours **neutre**, en raison de la période électorale.
- Sylvain THUISSARD : voir pour l'animation musicale avec la musique de Bléré.

#### **Goûter des Aînés – Dimanche 11 janvier 2026 à 15h – Restaurant scolaire**

- Les colis de Noël seront remis aux participants lors du goûter.
- Brigitte PIOT contactera M. BILLAUDEAU (DJ – Civray-de-Touraine) pour l'animation.

#### **Colis des Aînés**

- À ce jour : 75 couples et 120 personnes seules (chiffres définitifs attendus fin octobre).
- Référence des coûts 2024 : couple 32 €, personne seule 25 €.
- Répartition des achats :
  - Fanny HERMANGE : rédaction de la carte avec le mot du Conseil Municipal.
  - Claire OLLIVIER : choix de l'objet, du sac, des chocolats d'Adélaïde (4 pour les seuls / 6 pour les couples) et de la Gauloise dorée (rillettes).
  - Sylvain THUISSARD : gâteaux de la Nathysserie et petit pot de miel de Mickaël PRETESEILLE.
  - Brigitte PIOT : vin rosé (bouteilles Fillette pour les individuels, 75 cl pour les couples).

- Les colis seront distribués :
  - Lors du goûter des Aînés le dimanche 11 janvier 2026 à 15h.
  - Puis, lors de deux permanences en mairie assurées par Brigitte PIOT :
    - Mercredi 14 janvier 2026 de 14h à 17h
    - Samedi 17 janvier 2026 de 9h à 12h

### III – AFFAIRES GÉNÉRALES

#### **3.1 CCBVC**

##### **3.1.1 Rapport d'activité principal 2024**

La Communauté de communes a présenté le rapport d'activité principal 2024 lors de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Madame le Maire présente le rapport au conseil municipal de Civray-de-Touraine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité principal 2024 de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

##### **3.1.2 Rapport d'activité du service mutualisé de la Voirie 2024**

La Communauté de communes a présenté le rapport du service mutualisé de la Voirie 2024 lors de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Madame le Maire présente le rapport au conseil municipal de Civray-de-Touraine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport du service mutualisé de la Voirie 2024 de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

#### **3.2 Réglementation de la circulation sur certaines voies communales – limitation de tonnage et modification des priorités**

Madame le Maire informe l'assemblée que certaines voies communales subissent un trafic important de véhicules lourds, ce qui entraîne des nuisances pour les riverains, des risques pour la sécurité routière et une dégradation accélérée de la voirie. Par ailleurs, certains carrefours présentent des problèmes de visibilité ou de circulation, nécessitant une révision des règles de priorité.

Afin de remédier à ces problèmes, la commission Voirie a défini plusieurs objectifs. Il s'agit de limiter le tonnage des véhicules circulant sur certaines voies communales, d'instaurer de nouvelles règles de priorité pour améliorer la sécurité routière et d'assurer la légalité et la bonne application de ces mesures par le biais d'arrêtés municipaux.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil municipal doit prendre les décisions suivantes :

##### **1. Limitation de tonnage des véhicules de plus de 7,5 tonnes :**

La circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sera interdite aux carrefours suivants :

- Pose d'une limitation de tonnage Route d'Amboise avant de tourner rue de la Plaine,
- Pose d'une limitation de tonnage Route des Bergeries,
- Pose d'une limitation de tonnage Rue du Vigneau,
- Enfin, le panneau de limitation de tonnage déjà existant dans la rue du Coteau sera remplacé par un panneau neuf.

##### **2. Modification des priorités aux carrefours :**

Afin d'améliorer la sécurité routière, de nouvelles règles de priorité seront mises en place aux carrefours suivants, après avis consultatifs des services des gendarmeries de Bléré et d'Amboise :

- Retirer les CEDEZ-LE-PASSAGE de la Rue de Beauregard au croisement avec la Rue de Bellevue,
- Pose de deux panneaux STOP Rue de Bellevue au croisement avec la Rue de Beauregard,
- Pose d'un panneau STOP Rue de la Charollière au croisement avec la Rue de Beauregard,
- Pose d'un panneau STOP Rue de Bellevue après le cimetière,
- Pose d'un panneau STOP Rue de Bellevue au croisement avec la Rue des Hauts de Vaux.

##### **3. Mise en œuvre :**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à prendre les arrêtés municipaux nécessaires et à installer la signalisation verticale et horizontale correspondante. Une communication sera effectuée auprès des habitants et les informations seront transmises à la Préfecture afin d'assurer le suivi et la conformité de ces mesures. Leur application sera suivie afin de vérifier leur efficacité et d'ajuster les règles si nécessaire.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur les limitations de tonnages, les modifications de priorités aux carrefours et sur la mise en œuvre des arrêtés municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les limitations de tonnage des véhicules de plus 7,5 tonnes,

- **APPROUVE** les modifications de priorités,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'adjoint délégué à prendre les arrêtés municipaux nécessaires et à assurer la mise en place de la signalisation verticale et horizontale correspondante.

#### **IV – AFFAIRES FINANCIÈRES**

##### **4.1 Modification de la délibération n°2024-055 du 26 août 2024 relative à l'attribution du fond de concours communautaire pour la rénovation de la salle des fêtes Jacques VILLERET**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2021 mettant en œuvre un fonds de concours communautaire pour la période 2020-2026 au profit des communes membres,

Vu la délibération n°2024-055 du 26 août 2024 par laquelle le conseil municipal a décidé de solliciter le fonds de concours communautaire pour le projet de rénovation de la salle des fêtes Jacques VILLERET,

Vu la délibération n°2024-172 du 21 novembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a accordé un fond de concours d'un montant de 20 000 € dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes Jacques VILLERET,

**Considérant** que depuis cette date, le bâtiment a fait l'objet d'actes de vandalisme, dont un début d'incendie, ayant entraîné d'importantes dégradations ;

**Considérant** qu'il convient d'adapter l'objet de la subvention afin de permettre à la commune de Civray-de-Touraine de réaliser en priorité les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment ;

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier l'objet du fonds de concours initialement accordé afin qu'il porte désormais sur la réalisation des travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes Jacques VILLERET, endommagée à la suite d'actes de vandalisme.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la modification de l'objet de la subvention du fond de concours communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'objet du fonds de concours communautaire initialement accordé, afin qu'il porte désormais sur la réalisation des travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes Jacques VILLERET ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la communauté de communes.

##### **4.2 Indemnité de gardiennage de l'église communale**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une indemnité de gardiennage annuelle est versée à la personne qui ouvre et ferme quotidiennement l'église Saint Germain au public.

Elle précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales a été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour prendre en compte la nouvelle revalorisation de 1,5 % du point d'indice. Aucune nouvelle revalorisation n'a été décidée depuis. Par conséquent, le plafond indemnitaire applicable est fixé à 503,42 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le principe et le montant de l'indemnité de gardiennage à 503,42€ pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint-Germain à 503,42 € pour l'année 2025.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Florian LE SQUER informe l'assemblée que la mairie a été alertée par le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes concernant une surconsommation d'eau constatée sur le groupement de bâtiments École-Mairie.

Depuis cette alerte, les services techniques effectuent des relevés réguliers du compteur d'eau. Florian LE SQUER a également observé une consommation supérieure à 1 m<sup>3</sup> sur un seul week-end, ce qui paraît anormalement élevé.

Afin d'en identifier la cause, la mairie fera appel à un professionnel pour vérifier l'installation et détecter une éventuelle fuite d'eau.

Philippe LUNVEN indique avoir entendu parler de la fugue d'un enfant et souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

Madame le Maire confirme les faits, survenus le mardi 14 octobre dernier durant le temps scolaire. Un élève, ne souhaitant pas retourner en classe après la récréation, a échappé à la vigilance de l'équipe enseignante et a sauté par-dessus le portail de l'école. L'enfant est rentré à son domicile et a été récupéré par sa mère. La directrice de l'école a procédé à un signalement auprès de l'Éducation nationale. Madame le Maire précise que des incidents similaires se sont déjà produits à deux reprises avec d'autres enfants.

Florian LE SQUER ajoute que la commission Bâtiments se trouve démunie quant aux solutions à envisager, souhaitant à la fois renforcer la sécurité et préserver l'aspect accueillant et normal de l'école.

Sylvain THUSSARD informe l'assemblée que le comité des fêtes *Civray en Fêtes* a organisé, le dimanche 19 octobre dernier, une randonnée à l'occasion d'Octobre Rose.

L'événement a rencontré un vif succès, rassemblant une centaine de participants. Madame le Maire remercie les membres du comité des fêtes *Civray en Fêtes* pour cette action menée.

M. Pascal ANDREAU informe l'assemblée que la société SANISPHÈRE interviendra le mercredi 22 octobre afin d'effectuer le premier nettoyage de la fosse des sanitaires situés sur le terrain des fêtes.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'entreprise SELLIER, chargée du ravalement de la façade de la garderie/salle de motricité de l'école ainsi que de la signalétique du mur nord, a fait savoir qu'elle ne pouvait pas intervenir pour le moment, en raison de problèmes internes de personnel. L'entreprise a indiqué que l'intervention serait reportée au mois d'avril 2026.

Compte tenu du fait que le devis a été signé en juillet 2024, la question se pose de maintenir ou de dénoncer ce devis, selon les conditions contractuelles et la capacité de la commune à attendre ce nouveau délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

